

Déclaration à l'attention des membres de l'organe d'administration et de l'assemblée générale concernant la protection de la vie privée

Version 1.0: 13/11/2020

Vous êtes actuellement membre de l'organe d'administration et / ou de l'Assemblée générale de Sefocam asbl (ci-après dénommés le **"Responsable du traitement"**).

Dans ce cadre, le Responsable du traitement traite et utilise certaines de vos Données à caractère personnel tant que responsable du traitement de vos données à caractère personnel au sens du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, baptisé Règlement Général sur la Protection des données et abrégé « RGPD » ou « GDPR » en anglais (ci-après les **« Données à caractère personnel »**).

La présente déclaration explique entre autres pourquoi et comment vos Données à caractère personnel sont collectées, comment elles sont protégées et combien de temps elles sont conservées. Elle explique également quels sont vos droits en la matière et avec qui vous pouvez prendre contact.

1 Finalités et fondements juridiques du traitement de Données à caractère personnel

Le Responsable du traitement est tenu de traiter certaines de vos Données à caractère personnel conformément à la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle et les circulaires et recommandations de l'FSMA (autorité de surveillance). Si le Responsable du traitement ne disposait pas de ces informations, vous ne pourriez pas être membre de ses organes opérationnels et / ou de son Assemblée générale sans violer cette loi et ces circulaires et recommandations.

2 Qui a accès à vos Données à caractère personnel et à celles de vos Bénéficiaires?

Dans la poursuite des objectifs susmentionnés, nous partageons vos Données à caractère personnel avec un certain nombre de parties:

- les prestataires de services du Responsable du traitement, dans la mesure où ce partage est nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives ou dans les cas prévus par la loi. Il s'agit par exemple du réviseur d'entreprise;
- des services publics dans les cas prévus par la loi, par exemple l'SPF Finances (UBO), le greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement où est situé le siège social du Responsable du traitement et le Moniteur Belge;
- la justice ou les services de police dans les cas prévus par la loi;
- les banques au moment du paiement de indemnités/avances.

En aucun cas vos données ne sont transmises à des organisations susceptibles de les utiliser à des fins commerciales.

3 Quelles sont les catégories de données à caractère personnel traitées?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées:

- données d'identification personnelles, comme le nom et l'adresse ;
- données d'identification électroniques, comme l'adresse e-mail ;
- caractéristiques personnelles comme l'âge, le sexe, la date de naissance, le lieu de naissance, l'état civil, la nationalité et la langue ;
- informations relatives à votre travail actuel (y compris votre recrutement et votre départ) ;
- numéro de registre national.

4 D'où viennent les Données à caractère personnel ainsi traitées?

Les Données à caractère personnel traitées proviennent de différentes sources : vous-même ou l'organisme que vous représentez.

5 Comment les données sont-elles protégées?

Le Responsable du traitement ont pris des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger ces Données à caractère personnel et d'empêcher tout traitement illicite de celles-ci. Cela signifie en particulier que le transfert de Données à caractère personnel se fera par le biais d'une connexion sécurisée.

Lorsque nous communiquons des Données à caractère personnel à des prestataires de services, nous nous assurons que ces derniers ont bien pris les mesures de sécurisation appropriées afin de protéger ces données et de respecter la réglementation applicable en matière de protection des Données à caractère personnel.

Il se peut que certaines données soient transmises et traitées en dehors de l'Union européenne. Quelques pays prévoient déjà une protection adéquate des Données à caractère personnel, mais d'autres devront encore prendre des mesures supplémentaires.

6 Combien de temps vos Données à caractère personnel sont-elles conservées?

Les Données à caractère personnel sont conservées durant l'exécution de votre mandat et jusqu'un an après la fin de votre mandat.

7 Quels sont vos droits?

Vous pouvez obtenir une copie gratuite (éventuellement au format électronique) des Données à caractère personnel qui vous concernent ainsi que, le cas échéant, une rectification ou la suppression de données incorrectes, incomplètes ou non pertinentes, ou encore demander la limitation de leur traitement. Lorsque des données à caractère personnel sont traitées en vertu d'un intérêt légitime, vous avez le droit de formuler une objection quant au traitement de ces données.

Vous jouissez également, dans certaines circonstances, d'un droit à la portabilité de vos Données à caractère personnel.

Pour exercer vos droits, il suffit d'adresser une demande écrite (éventuellement au format électronique), datée et signée, au délégué à la protection des données, en mentionnant votre identité. Vous trouverez ses coordonnées ci-dessous.

Le Responsable du traitement répond en principe à cette demande dans un délai de 30 jours civils à compter de la réception de la demande.

Ces droits peuvent être exercés gratuitement, sauf dans des cas très exceptionnels dont vous serez informés.

8 Coordonnées du délégué à la protection des données et procédure de plainte

Pour plus d'informations au sujet du traitement de Données à caractère personnel qui vous concernent, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données à l'aide des coordonnées suivantes :

Manon Vanherpe
privacy@sefocam.be

Si vous ou vos Bénéficiaires souhaitez introduire une plainte relative au traitement de vos Données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec l'Autorité de Protection des données : rue de la presse 35, 1000 Bruxelles ; Tél. : +32 2 274 48 00 ; Fax : +32 2 274 48 35 ; contact@apd-gba.be.

9 Modifications et priorité

La présente déclaration peut être modifiée à tout moment lorsque cela s'avère nécessaire, en particulier pour se conformer à des modifications apportées à la réglementation, aux règlements ou aux directives imposées par les autorités de protection des données.

En tout état de cause, les dispositions du règlement de pension sont prioritaires par rapport à la présente déclaration.

*

* *